



Coupure d'eau intempestive

Par **gueirard**, le **16/05/2011** à **15:03**

Bonjour,

mon propriétaire vient de me couper l'eau suite a un litige entre nous (je suis tomber en panne de chauffe eau je l'ai mener a réparer et le reparateur ma dit impossible il est foutu donc je l'ai changer mais avant je lui en ai parler il n'as rien voulu savoir car il estimer que se n'était pas a lui de le payer, je l'ai donc fait changer a mes frais car j'ai une enfants de 6 ans et j'ai déduit le prix du chauffe eau sur le loyer sa ne lui a pas plus bien sur mais depuis il me cherche des noises et la il ma couper l'eau pourtant je lui ai envoyer le loyer mais il ne veut rien savoir) . que puis je faire et quel sont les recours que je peut avois merci

Par **fra**, le **16/05/2011** à **16:07**

Bonjour,

L'entretien du chauffe-eau est à votre charge [fluo]mais son remplacement est à celle de votre propriétaire[fluo]. Envoyez lui une LRAR en lui rappelant ce principe et demandez lui le remboursement alors qu'il est prévenu, après avoir acquitté la totalité du loyer.

Néanmoins, vous n'aviez pas le droit de diminuer de vous-même le loyer du montant de la facture de remplacement. Le loyer est intangible. Il aurait fallu le prévenir et lui demander de procéder à son changement. S'il ne s'était pas exécuté pour étiez en droit de séquestrer la totalité du loyer, en attendant.